

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

### Autorisation environnementale

Installation soumise à autorisation administrative  
au titre du code de l'environnement dans le domaine de l'eau

Une enquête publique est prescrite sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la commune de Duttlenheim en vue d'obtenir auprès du Préfet du Bas-Rhin l'autorisation de réaliser le projet de lotissement communal « Birkenwald » à Duttlenheim.

L'enquête, d'une durée de 15 jours, se déroulera du lundi 05 mars 2018 au lundi 19 mars 2018 inclus, en mairie de Duttlenheim.

La décision susceptible d'intervenir au terme de l'enquête est un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale pour l'installation soumise à autorisation administrative dans le domaine de l'eau assortie du respect de prescriptions, ou portant refus d'autorisation environnementale.

La Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné Madame Dominique BRAUN BECK, juriste, en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête relatif à ce projet pourra être consulté par le public :

- sur support papier, à la mairie de Duttlenheim, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- sur un poste informatique, à la mairie de Duttlenheim, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à l'adresse électronique suivante : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/LSE-Loi-sur-l-Eau-Secheresse/Installations-soumises-a-autorisation/Communes-D-E-F> sous la rubrique Commune de Duttlenheim : Projet de Lotissement communal "Birkenwald".

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Duttlenheim aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Duttlenheim – 1, rue de l'École – 67120 DUTTLENHEIM,
- par voie électronique avec la mention « enquête publique – Lotissement Birkenwald » à transmettre à l'adresse : [pref-enquetes-publiques@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@bas-rhin.gouv.fr) .

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur pendant les permanences prévues à l'article 6 sont consultables à la mairie de Duttlenheim.

Les observations et propositions transmises par le public au commissaire enquêteur sur l'adresse mail dédiée seront accessibles sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à la même adresse que celle citée supra pour le dossier.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et ses propositions à la mairie de Duttlenheim aux jours et heures suivants :

Lundi 05 Mars : de 14 à 16 h,

Samedi 10 Mars: de 10 à 12 h,

Lundi 19 Mars: de 17 à 19h.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport papier et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Duttlenheim, à la préfecture du Bas-Rhin (bureau n°101) et par voie dématérialisée sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin, cité ci-dessus, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations pourront être demandées auprès de Monsieur Matthieu KOELL, Directeur Général des Services de la Mairie de Duttlenheim responsable du projet (soit par téléphone 03.88.50.80.10, soit par mail [matthieu.koell@duttlenheim.fr](mailto:matthieu.koell@duttlenheim.fr)). Des informations relatives à l'enquête pourront être également consultées sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

\* \* \*